

Le groupe Droit Social intervient tant en conseil qu'en contentieux, dans toutes les relations individuelles et collectives du travail, pour accompagner les entreprises confrontées à des réglementations de plus en plus exigeantes, dans leur organisation et leurs mutations. Capable d'apporter une réelle valeur ajoutée à nos clients, nous les assistons également dans la prévention et le règlement amiable des risques et des conflits individuels et collectifs.

Les avocats qui le composent travaillent en étroite collaboration avec les autres équipes du cabinet dans les différents domaines du droit qui intéressent les entreprises.

Interlocuteur privilégié des Directeurs des ressources humaines de grands groupes et de sociétés de tailles variées mais aussi des directions générales et des directions juridiques, notre groupe Droit Social intervient, aux côtés de ses clients afin de leur offrir un service juridique de premier ordre dans les domaines suivants :

Négociations collectives :

- Négociations avec les partenaires sociaux des entreprises, élus et représentants syndicaux.

Institutions représentatives du personnel et représentation syndicale :

- Mise en place, développement, fonctionnement des institutions représentatives du personnel et de la représentation syndicale.
- Procédures d'information et de consultation des Comités d'Entreprise
- Contentieux électoraux, contentieux de la désignation syndicale, entrave, conflits collectifs ...

Restructurations juridiques – Fusions-acquisitions :

- Aspects sociaux de ces opérations et réalisation des audits.
- Calendrier des procédures d'information et de consultation des institutions représentatives à mettre en place et contenu de l'information qui est diffusée.
- Conséquences de ces opérations sur les institutions représentatives du personnel, les statuts collectifs, les accords d'entreprise et les contrats de travail.

Plan de sauvegarde de l'emploi :

- Établissement, négociations, mise en œuvre et suivi des plans de sauvegarde de l'emploi.
- Contentieux tendant à la remise en cause de plans de sauvegarde de l'emploi ou de licenciements économiques.

Participation et intéressement des salariés :

- Mise en place des moyens alternatifs de rémunérations des salariés: stock-options, plan d'épargne d'entreprise et de groupe, accords de participation, accords d'intéressement.

Protection sociale :

- Mise en place de régimes complémentaires de retraite et de prévoyance pour les salariés qu'elles emploient.

Statuts des dirigeants :

- Organisation de la situation des dirigeants au regard des règles applicables en droit social et en droit des sociétés (prise en compte des aspects sociaux et fiscaux de la collaboration de ces dirigeants pendant l'accomplissement de leur contrat de travail ou de leur mandat social et lors de la terminaison de ceux-ci).
- Etablissement des délégations de pouvoir et de responsabilité nécessaires.

Hygiène et sécurité du travail – accidents du travail – maladies professionnelles, faute inexcusable :

- Mise en œuvre des actions de prévention et de communication nécessaires auprès des salariés et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
- Conséquences pénales, civiles et sociales des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Relations individuelles du travail :

- Établissement de contrats à durée indéterminée et déterminée, recours au travail temporaire, en tenant compte des statuts spéciaux qui vont régir ces relations.
- Rupture de ces relations et ses conséquences : négociation des accords et des transactions, conseil sur le traitement social et fiscal des indemnités qui sont versées.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- Négociations collectives
- Institutions représentatives du personnel et représentation syndicale
- Restructurations juridiques – Fusions & Acquisitions
- Plans de sauvegarde de l'emploi
- Participation et intéressement des salariés
- Protection sociale
- Statuts des dirigeants
- Hygiène et sécurité du travail – Accidents du travail – Maladies professionnelles – Faute inexcusable
- Relations individuelles du travail

VOTRE CONTACT

Christine Guillot-Bouhours, cguillotbouhours@orrick.com

Orrick Rambaud Martel - Cabinet d'avocats
31 avenue Pierre 1er de Serbie - 75782 Paris Cedex 16
Tel : 01 53 53 75 00 Fax : 01 53 53 75 01

Beijing Berlin Düsseldorf Francfort Hong Kong Londres Los Angeles Milan Moscou
New York Orange County Paris Portland Rome Sacramento San Francisco
Seattle Silicon Valley Shanghai Taipei Tokyo Washington DC
www.orrick.com